



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCAJPI_2025_0279

Défense devant le Tribunal Administratif
suite au recours contre la décision de non-
renouvellement du détachement d'un
agent

Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°2024-65 du 3 juin 2024,

Considérant que le 16 septembre 2025, Mme Marie-Abèle BEN a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en annulation de l'arrêté du 1^{er} août 2025 mettant fin à son détachement en qualité de puéricultrice hors classe, à compter du 15 août 2025.

Il convient de défendre à cette action - instance TA 2508936-4

DECIDONS

- de défendre à l'action intentée par Mme Marie-Abèle BEN contre la Ville, devant le Tribunal Administratif de Lille ;
- de confier la représentation de ses intérêts à Maître Pierre-Olivier GUILMAIN, Avocat, 21 rue Pasteur, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, titulaire du marché 24-146 ;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat au forfait de 1 800 € TTC, par action, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **15 OCT. 2025**

Envoyée en Préfecture le 15/10/2025
Publiée sur le site de la Ville le

Par délégation du Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint

